

RHFF

599
MARS
AVRIL 2021

 **FHF**
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

WWW.REVUE-HOSPITALIERE.FR

REVUE **HOSPITALIÈRE** DE FRANCE



RESSOURCES HUMAINES

RECONNAISSANCE

AU TRAVAIL

FINANCES

PSYCHIATRIE PUBLIQUE

RÉFORME DU FINANCEMENT

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CYBERSÉCURITÉ



Jean-Baptiste Lery
Président de MobiwatcH

Oui à la certitude sanitaire !

Dans un contexte sanitaire encore marqué par la pandémie qui se poursuit, la question de la désinfection reste au cœur de toutes les préoccupations. Le point avec Jean-Baptiste Lery, Président de MobiwatcH, un acteur spécialisé de la désinfection des surfaces par voie aérienne, qui dresse pour nous un état des lieux et nous explique le positionnement de son entreprise.

Quel est le métier de MobiwatcH ?

MobiwatcH est une société que nous avons fondée en France en 2007. Notre premier métier est la production et la commercialisation d'appareils de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) couplés à leur désinfectant. Produits en France dans nos ateliers de la région parisienne, ces appareils associent des composants provenant des leaders mondiaux, dans chacun de leurs domaines.

Historiquement, nos procédés sont principalement utilisés dans l'industrie pharmaceutique, afin de désinfecter automatiquement les laboratoires, les zones de production (d'injectables notamment), les SAS de décontaminations... Au fil des années, nous nous sommes également développés afin de répondre aux besoins de secteurs nécessitant une désinfection exigeante : établissements médicaux, EHPADs, collectivités, transports sanitaires

Nos produits sont principalement distribués en France et en Europe. Nous nous efforçons de développer de véritables partenariats « conseils » afin d'être le plus pointu dans notre lutte contre les contaminations. Nous n'acceptons pas l'« à peu près » et voulons procurer à nos clients, partenaires, patients, la certitude sanitaire !

La désinfection est sur le devant de la scène depuis le début de la pandémie. Qu'avez-vous pu observer dans ce cadre ?

S'il y a une chose « positive » à retenir en cette période de pandémie,

c'est la prise de conscience que la désinfection n'est pas à prendre à la légère. Certains environnements nécessitent des désinfections exigeantes, et nous avons pu remarquer qu'à certains moments, elles n'étaient pas à la hauteur. Pour répondre à cette exigence, il est nécessaire de s'équiper de procédés normés.

De notre côté, nous avons gardé une communication ouverte et périodique avec les autorités de Santé, afin d'offrir des réponses adaptées et pertinentes aux problématiques de désinfection.

Dans cette continuité, nous nous sommes attachés à rester en permanence en conformité avec les normes d'efficacité les plus exigeantes, cautionnées par les autorités de Santé.

Alors qu'il y a de plus en plus de nouveaux dispositifs ou procédés dits « anti-Covid 19 », à quoi faut-il être vigilant ?

Face aux immenses besoins nés de la crise sanitaire, nous avons assisté à l'émergence de multiples opérateurs qui se sont rués sur ce marché sans précaution, avec toutes sortes de dispositifs.

D'ailleurs, c'est l'INRS qui souligne le mieux ce phénomène : en novembre 2020, l'INRS a émis une mise en garde officielle contre ces dispositifs « qui non seulement ne réduisent pas les risques de transmission du virus, mais qui, dangereux, peuvent en engendrer de nouveaux ! ».

Pour nous, cette situation générale a mis en lumière la pertinence de

notre approche globale dans la lutte anti-infectieuse : le traitement de l'air d'un côté (avec notre gamme de purificateurs d'air Mobi-R), et la désinfection totale des surfaces de l'autre (via nos dispositifs de DSVA).

À quel niveau pouvez-vous intervenir ? Que proposez-vous ?

Dans ce contexte, notre rôle est aussi de véhiculer un message préventif, pour que les utilisateurs puissent être informés le mieux possible. Dans un premier temps, il nous semble pertinent et indispensable de consulter le site internet de l'INRS et notamment la mise en garde émise contre les dispositifs dits « anti-Covid 19 » (<https://www.inrs.fr/header/presse/cp-dispositifs-anti-covid.html>).

Ensuite, il est nécessaire de choisir des dispositifs normés à la désinfection des environnements médicaux. En effet, il existe la norme EN 17272 (remplaçant l'ancienne 72-281) qui certifie les couples appareil / produit de DSVA, selon des protocoles précis qu'il est essentiel de respecter strictement.

Enfin, nous considérons qu'il n'existe pas de désinfection de surfaces préventive et curative : soit on désinfecte, soit on ne désinfecte pas ! ■



www.mobiwatcH.fr